

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIEILHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 5
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Acte modificatif 1 au marché de gestion de la crèche de Lachapelle-sous-Aubenas.

Par délibération n°DEL08122022-16 du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2022, le marché public pour la gestion de la crèche (EAJE) de Lachapelle-sous-Aubenas, a été attribué à l'association BABYVINOBRE.

A la signature du marché, la capacité d'accueil était de 28 places : cette capacité vient d'être augmentée à 30 places suivant agrément de la PMI.

Il convient donc de prévoir le coût de ces deux places supplémentaires à partir de mai 2024 et jusqu'au terme du marché public (31 décembre 2026), tel que présenté dans l'acte modificatif 1 joint en annexe et résumé comme suit ::

| | |
|---|----------------------------|
| Coût initial du marché public pour 28 places | 499 200 € HT (pas de TVA) |
| Coût prévisionnel pour 2 places supplémentaires de mai 2024 au 31/12/2026 | + 12 289 € HT (pas de TVA) |
| Nouveau montant du marché | 511 489 € HT (pas de TVA) |
| Incidence financière du présent acte | +2,5 % |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer l'acte modificatif 1 à intervenir, ci-joint annexé, selon les éléments financiers décrits ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget sur les années 2024 à 2026.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240412-DEL09042024-40-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024